

Paris, le 25 août 2023.

Communiqué de presse

La REF 2023 : l'IFA dévoile les premiers chiffres de l'engagement concret des entreprises du CAC 40 sur la RSE.

L'engagement des conseils d'administration sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE) s'affirme.

L'année 2023 s'illustre à nouveau par la création de comités RSE ainsi que des critères ESG et des objectifs climatiques qui se matérialisent dans la rémunération des dirigeants.

Les assemblées générales 2023 ont encore cette année mis en exergue les plans climats, démontré une vivacité du dialogue actionnarial et le sujet de la rémunération des dirigeants. Les nominations des conseils d'administration témoignent d'une dynamique qui inscrit durablement la gouvernance comme le fer de lance de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises.

Les premières données du **baromètre IFA/ Ethics & Boards 2023** des conseils révèlent :

Une prise en considération quasi-unanime par les conseils d'administration des enjeux RSE et des critères ESG.

90% des conseils des sociétés du CAC40 se sont dotés d'un Comité RSE, dédié ou combiné. Cela témoigne d'une prise en considération des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux comme une préoccupation stratégique par les conseils d'administration des sociétés du CAC 40.

La formation aux enjeux RSE progresse. Néanmoins, la majorité des conseils du CAC 40 ne communique pas de formation spécifique RSE/ESG réalisée au cours de l'année, et ce en dépit des profonds chantiers législatifs en cours à l'échelle européenne.

La rémunération des dirigeants toujours plus matérialisée par les critères ESG

La rémunération des dirigeants est de plus en plus liée à leur performance sur des critères sociaux et environnementaux.

Le poids moyen de ces critères dans la rémunération variable annuelle des dirigeants avoisine les 25% et reste stable. En revanche, les critères ESG sur le variable long-terme est en progression significative de plus de 5 points en un an et atteint 23%.

Cette évolution marquée des indicateurs ESG dans la rémunération des dirigeants du CAC 40 témoigne également de la priorité stratégique donnée par les entreprises du CAC 40 à la RSE.

La lutte contre le réchauffement climatique : un objectif quantifiable.

Nombre d'entreprises du CAC 40 sont aujourd'hui engagées dans l'ambition d'une maîtrise du réchauffement climatique plafonné à plus 1,5 degrés.

40% d'entre elles se sont engagées avec le Science-Based Target Initiative (SBTI) visant à atteindre cet objectif ; elles n'étaient qu'un tiers en 2022.

Ce chiffre démontre la détermination de la France en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

La compétence des conseils sur la RSE et les critères ESG se renforce.

57,5% des conseils ont déclaré avoir dans leur composition au moins un membre disposant de ces compétences spécifiques. Pour comparaison en Allemagne, une seule société du DAX déclare la présence d'une compétence RSE/ESG.

Par ailleurs, les premiers effets de la loi Rixain pour la mixité des instances dirigeantes sont tangibles sur la composition des Comex du CAC 40. **Fin août 2023, on compte 28% de femmes en leur sein, soit une progression de 3 points par rapport à l'an passé.**

On note par ailleurs 42,5% des Comex du CAC 40 ont déjà au moins 30% de femmes, atteignant ainsi l'objectif fixé par la loi Rixain pour le 1^{er} mars 2026.

Pour Denis TERRIEN, président de l'IFA : *« Ces premiers résultats du baromètre annuel IFA/Ethics&Boards 2023 sur les sociétés du CAC 40 publié depuis plus de huit ans maintenant nous montre, par son historicité et la fiabilité de ses données, un engagement croissant et concret des entreprises du CAC 40 en faveur des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. Nos baromètres montrent la prise de conscience toujours forte des conseils d'administration pour intégrer ces enjeux au cœur de la stratégie à long terme des entreprises. L'édition complète du baromètre IFA/Ethics & Boards des conseils du SBF 120 prévue pour octobre devrait confirmer cette tendance forte ».*

Pour Floriane de SAINT-PIERRE, fondatrice d'Ethics & Boards : *« Le baromètre IFA-Ethics & Boards 2023 des sociétés du CAC 40 permet à nouveau cette année de mesurer les progrès de gouvernances engagées tout également dans la performance financière et dans la performance extra-financière. L'édition 2023 de ce baromètre témoigne d'engagements ESG non seulement à court terme, mais à long terme tels que matérialisés dans la rémunération des CEOs».*

Comme chaque année, l'IFA – Institut français des administrateurs et Ethics & Boards publieront leur baromètre sur les conseils du SBF 120, au sortir des AG 2023, courant octobre.

À propos de l'IFA :

Créé en 2003, l'IFA - Institut Français des Administrateurs - est une association indépendante qui rassemble et représente 3500 administratrices et administrateurs engagés au sein de toutes formes d'organisations dans l'exercice de leurs responsabilités. Présidé par Denis TERRIEN et dirigé par Karine DOGNIN SAUZE, l'IFA s'attache à promouvoir une gouvernance responsable, créatrice de valeur durable en veillant au bien commun. Dans un rôle d'accompagnement, d'information, de formation et en tant qu'acteur de référence des principes de bonne gouvernance, l'IFA représente des profils extrêmement variés :

administrateurs d'entreprises cotées ou non, sociétés familiales, sociétés mutualistes, entreprises publiques, associations, fondations...

www.ifa-asso.com

À propos d'Ethics & Boards :

Ethics & Boards est le spécialiste de la gouvernance engagée, partenaire de l'évaluation des conseils et de la réflexion stratégique. Expert des données de gouvernance au service des émetteurs, des investisseurs et des parties prenantes, Ethics & Boards permet de visualiser, comparer et définir les matérialités d'une gouvernance engagée. Sa banque de données internationales couvre depuis plus de 10 ans 80+ indices boursiers et propriétaires.

Contacts presse :

Isabelle d'Halluin - Isabelle d'Halluin Communication - indh@isabelledhalluin.com
06 03 00 88 48 / 06 45 28 67 25